



## Conseil Communautaire du 9 juillet 2024

### Délibération n°2024-94

**Thème :**  
**Culture**

**Objet :**  
**Délégation de Service  
Public de gestion de  
l'équipement "Théâtre  
du Briançonnais" -  
rapport annuel du  
délégué**

**Pôle :**  
**Cohésion Sociale et  
Territoriale**

Nombre de conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 26

Nombre de pouvoirs : 2

Le 9 juillet 2024 à 18 heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance ordinaire, suite à la convocation du 3 juillet 2024 en la salle du Conseil, Les Cordeliers, sous la présidence de Monsieur le Président, M. Arnaud MURGIA.

**Étaient présents :**

Arnaud MURGIA, Catherine VALDENNAIRE, Eric PEYTHIEU, Claire BARNEOUD, Richard NUSSBAUM, Corinne ASCHETTINO, André MARTIN, Patrick MICHEL, Maryse XAUSA FRANÇOIS, Jean-Franck VIOUJAS, Jean-Pierre PIC, Jean-Marie REY, Muriel PAYAN, Claudine CHRETIEN, Pierre LEROY, Vincent FAUBERT, Corinne CHANFRAY, Hervé PUY, Catherine BLANCHARD, Marine MICHEL, Emeric SALLE, Gilles PERLI, Thierry AIMARD, Olivier FONS, Sébastien FINE, Jean-Pierre MASSON.

**Étaient représentés :**

Emilie GENOUX DESMOULINS donnant pouvoir à Claire BARNEOUD  
Jean-Marc CHIAPPONI donnant pouvoir à Richard NUSSBAUM.

**Absents excusés :**

Emilie GENOUX DESMOULINS, Jean-Marc CHIAPPONI, Francine DAERDEN, Guy HERMITTE.

**Absents :**

Christian JULLIEN, Annie ASTIER-CONVERSET, Michèle SKRIPNIKOFF, Thomas SCHWARZ, Gabriel LEON, Patricia ARNAUD.

**Secrétaire de séance :**

Marine MICHEL

**Rapporteur :** M. le Président

**Monsieur le Président ayant exposé les motifs conduisant à l'examen de la présente,**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1411-3 et L. 1413-1 ;

**VU** le Code de la Commande Publique et notamment l'article L. 3131-5 ;

- VU** la décision préfectorale n°05-2022-12-19-00001 du 19 décembre 2022 arrêtant les statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais, notamment en matière de construction, aménagement, gestion et entretien des équipements culturels d'intérêt communautaire, dont le Théâtre du Briançonnais ;
- VU** la convention de Délégation de Service Public, en date du 07 mars 2023, confiant la gestion de l'équipement « Théâtre du Briançonnais » à l'Association de Développement Artistique et Culturel du Briançonnais pour 5 ans, soit du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 30 avril 2028 ;
- VU** la présentation en Commission Consultative des Services Publics Locaux du 24 juin 2024 ;
- VU** l'avis favorable du Bureau Exécutif du 27 juin 2024 ;
- VU** l'avis favorable de la Commission cohésion sociale et territoriale du 2 juillet 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le Rapport annuel 2023 du délégataire, annexé à la présente ;

**Le Conseil Communautaire à l'unanimité :**

- Prend acte du rapport annuel 2023 du délégataire du service public de gestion de l'équipement "Théâtre du Briançonnais", annexé à la présente ;
- Précise que le rapport et l'avis du conseil communautaire seront mis à disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur le site internet de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les : jour, mois et an susdits

Pour copie conforme  
Le Président,

Arnaud MURGIA



Date de publication : 12 JUL. 2024

Date de Transmission en Préfecture : 12 JUL. 2024

Le délai de recours contentieux contre la présente décision peut être déféré dans un délai de 2 mois au Tribunal Administratif de Marseille à compter de sa notification ou de sa publication.

## Rapport de gestion de l'ADAC CCB Année 2023

### Introduction générale

#### Mode de présentation des comptes annuels et méthodes d'évaluation.

Le présent rapport de gestion est établi à partir des chiffres du compte de résultat et du bilan 2023, proposé par le cabinet AEA 04.

Au regard de l'activité spécifique et de la Délégation de Service Public (DSP), il convient d'explicitier et de proposer une analyse de la gestion de l'exercice 2023, qui commence au 1<sup>er</sup> janvier 2023 et finit le 31 décembre 2023.

L'exercice comptable est donc décalé avec le rythme de la programmation et de l'activité culturelle, et recoupe de fait deux saisons artistiques, la fin de la saison 2022-2023 (1<sup>er</sup> semestre 2023) et le début de la saison 2023-2024 (2<sup>ème</sup> semestre 2023).

Il s'agit du onzième exercice du théâtre du Briançonnais qui se déroule sur 12 mois d'exploitation.

### 1. Le Résultat

Le total des **charges** 2023 se chiffre à **1 082 026** euros HT (1 061 224 € HT en 2022 et 921 267 € HT en 2021)

Le total des **produits** 2023 se chiffre à **1 089 756** euros HT (1 068 897 € HT en 2022 et 910 055 € HT en 2021)

Le résultat de l'exercice est de **+ 7 729 €** (7 673 € en 2022 et -11 212 € en 2021).

Le résultat de l'année 2023 est donc positif, comme celui de 2022.

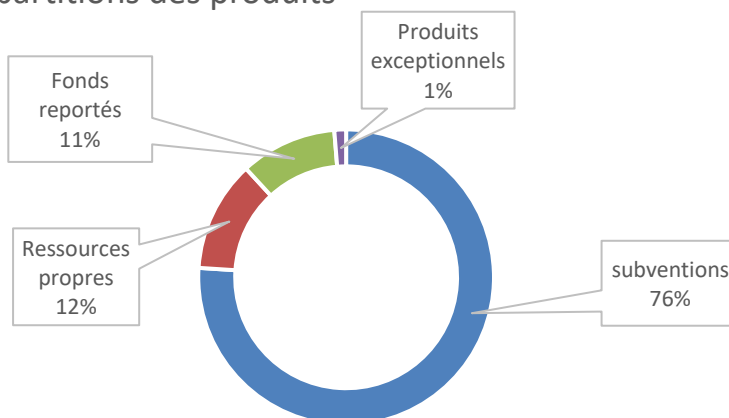
Nous expliquons précisément dans le rapport de gestion qui suit les éléments du compte de résultat.

### 2. Etude des produits 2023

Durant l'exercice clos le 31 décembre 2023, les produits de l'association ADAC-CCB se chiffrent à 1 089 756 € (1 068 897 euros HT en 2022), soit une augmentation de 20 859 € (+ 1,95 %) par rapport à 2022.

Répartitions des produits

PRODUITS	
Subventions	828 410 €
Ressources propres	132 263 €
Fonds reportés	115 109 €
Produits exceptionnels	13 974 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 089 756 €</b>



Ci-après nous détaillons les ressources propres et les subventions.

## a. Les ressources propres et fonds dédiés

Nous présentons distinctement les ressources propres et les fonds dédiés afin de proposer une vision plus juste de nos ressources liées directement à l'activité du théâtre sans l'utilisation des fonds reportés, et en préparation de l'exercice 2024 pour lequel ces fonds n'existeront plus.

En 2023, les **ressources propres** de l'ADAC CCB s'élèvent à **132 263 euros** sans les fonds dédiés (247 372 € avec fonds dédiés), alors qu'en 2022 elles s'élevaient à 89 319 € (283 577 € avec les fonds dédiés), soit une augmentation des ressources propres de l'ordre de 48% entre 2022 et 2023.

Cette augmentation s'explique en premier lieu par la hausse significative des recettes de billetterie (+41 %), avec le retour du public et un projet artistique et culturel qui se consolide progressivement.

On peut noter également la hausse des recettes liées à la location des salles du théâtre (+ 52%) qui inclut la mise à disposition des personnels (hôtesses d'accueil en CDII et techniciens intermittents).

La forte progression des produits liés aux partenariats (+86%) s'explique par l'implication du théâtre dans l'organisation des Piolets d'Or, événement porté par la ville de Briançon.

L'activité bar reste stable. Elle permet de financer le poste de barman.

Les **fonds dédiés** (ou fonds reportés) s'élèvent à **115 109 €** en 2023 (194 258 € en 2022). Soit une baisse de 41 % qui nous prépare à la disparition de ces fonds pour l'exercice 2024.

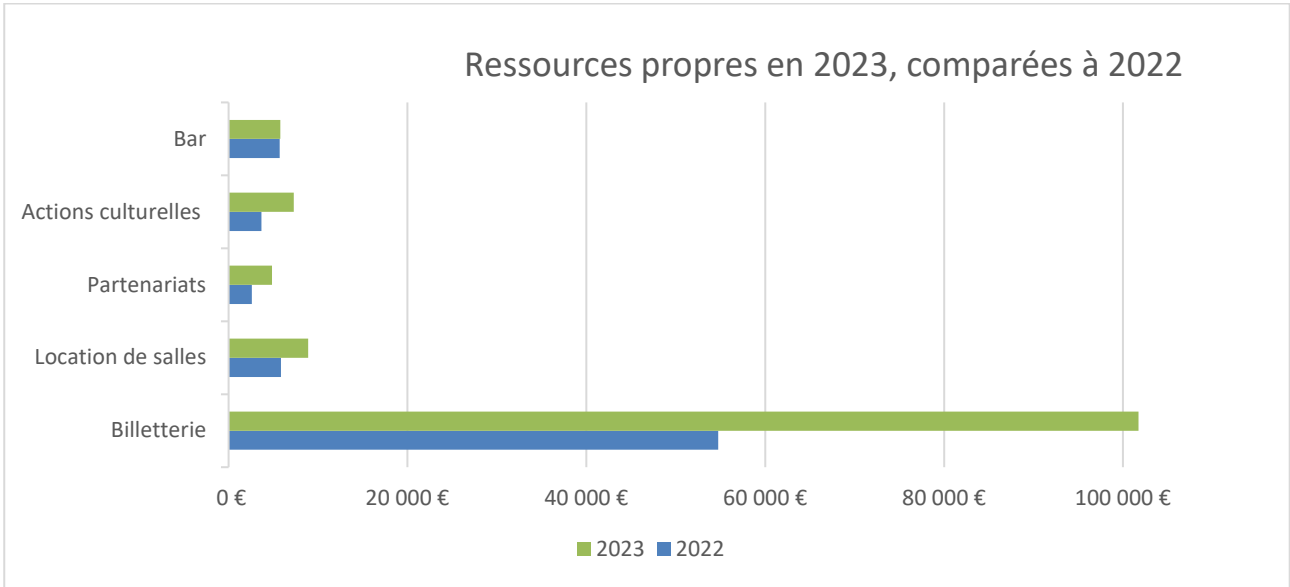
Les fonds dédiés sont des fonds liés aux subventions accordées en 2020-2021 en période Covid pour la création/diffusion, et qui ont été reportés pour permettre le report de spectacles sur les exercices suivants.

L'utilisation de ces fonds dédiés (lissée sur trois exercices) a permis de maintenir le nombre de représentations par rapport à la période avant Covid sans fragiliser l'équilibre financier, ce qui révèle une gestion saine.

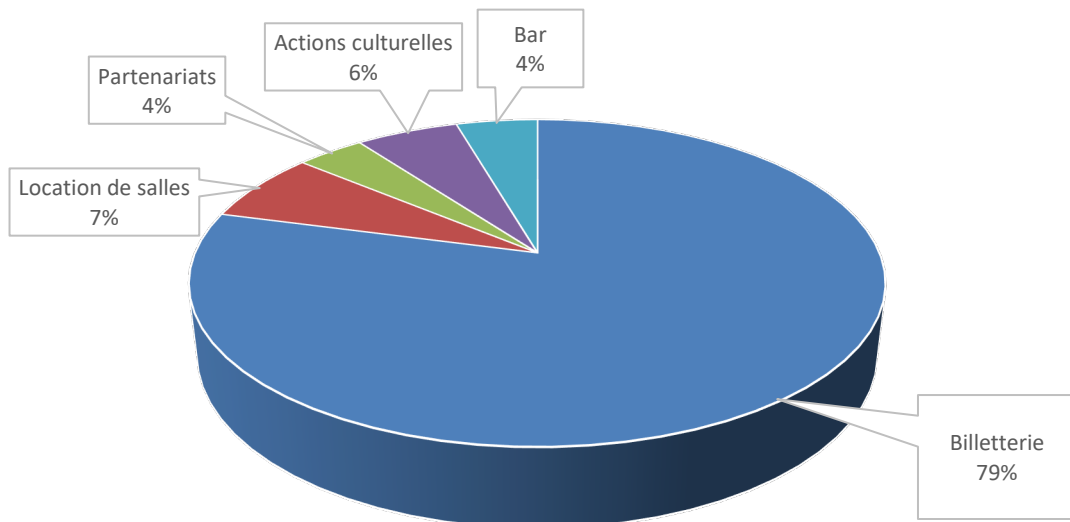
Pour rappel, entre 2011 et 2017 le nombre de représentations avait entraîné un fort déficit (période 2011-2014). S'en était suivie une période d'austérité (2015-2017) pour retrouver l'équilibre en veillant à ne pas impacter les recettes de billetterie par une baisse du nombre de spectacles.

L'enjeu à partir de 2024 sera donc de préserver cet équilibre grâce à l'obtention de nouveaux financements (complémentaires ou supplémentaires) pour compenser la disparition des fonds dédiés.

PRODUITS	% du total	2023	2022	2021	Ecart 2023-2022	Variation en %
Billetterie	41%	101 729 €	54 741 €	38 127 €	46 988 €	86%
Location de salles	4%	8 903 €	5 862 €	3 738 €	3 041 €	52%
Partenariats	2%	4 840 €	2 601 €		2 239 €	86%
Actions culturelles	3%	7 297 €	3 667 €	4 081 €	3 630 €	99%
Bar	2%	5 800 €	5 715 €	2 970 €	85 €	1%
Refacturations diverses	1%	2 034 €	14 953 €	7 154 €	-12 919 €	-86%
Transferts de charge	1%	1 660 €	1 780 €		-120 €	-7%
Fonds reportés, fonds dédiés	47%	115 109 €	194 258 €	80 392 €	-79 149 €	-41%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>247 372 €</b>	<b>283 577 €</b>	<b>136 462 €</b>	<b>-36 205 €</b>	<b>-13%</b>



### Répartition des ressources liées à l'activité du théâtre en 2023



## b. Les subventions

	Pourcentage du total en 2023	2023	2022	2021	Écart entre 2022 et 2023	Variation en % par rapport à 2022
<b>CCB</b>	51,82%	429 243 €	411 031 €	411 361 €	18 212 €	4,43%
<b>Drac PACA (Etat)</b>	13,65%	113 044 €	111 592 €	120 377 €	1 452 €	1,30%
<i>Création (P 131)</i>	9,42%	78 044 €	78 292 €	91 577 €	-248 €	-0,32%
<i>Transmission (P 361)</i>	4,22%	35 000 €	33 300 €	28 800 €	1 700 €	5,90%
<b>Région Sud Paca</b>	14,13%	117 066 €	117 438 €	97 944 €	-372 €	-0,32%
<b>Département 05</b>	14,21%	117 700 €	118 074 €	100 539 €	-374 €	-0,32%
<b>Autres communes</b>	0,87%	7 177 €	7 179 €	10 476 €	-2 €	-0,03%
<b>ONDA</b>	0,00%	0 €	9 650 €	0 €	-9 650 €	-100,00%
<b>Aide covid URSAFF</b>	0,00%	0 €	0 €	22 084 €	0 €	0,00%
<b>LEADER (Europe)</b>	5,33%	44 180 €	0 €	0 €	44 180 €	100,00%
<b>Total</b>	<b>100%</b>	<b>828 410 €</b>	<b>774 964 €</b>	<b>762 781 €</b>	<b>53 446 €</b>	<b>6,90%</b>

Les subventions sont indexées à la TVA de la billetterie, soit à 2,10 % ou à 5,5% en fonction du nombre de représentations données de chaque spectacle programmé :

Si un spectacle est programmé moins de 141 fois, la TVA applicable est de 2,1%. Si le spectacle a été joué plus de 141 fois, la TVA applicable est de 5,5% (article 89 ter annexe III du CGI).

En 2023, le taux de TVA à 5,5% est supérieur à celui de 2022 (spectacle Le Petit Chaperon Rouge, de Joël Pommerat), ce qui explique une légère baisse des montants hors taxes des subventions.

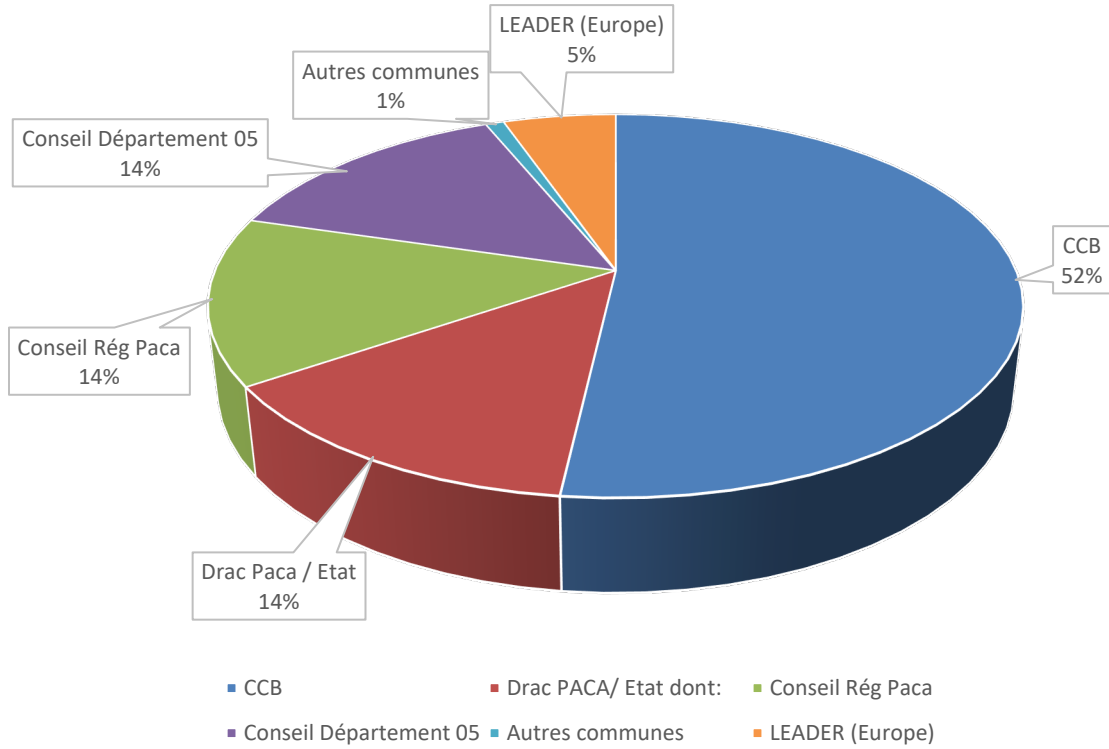
La subvention annuelle accordée par la CCB dans le cadre de la nouvelle Délégation de Service Public (2023-2028) a été augmentée : on passe de 420 000 € TTC à 440 000 € TTC.

Les autres subventions restent stables (Région, Département, communes de Guillestre et de L'Argentière-la-Bessée), avec toutefois une légère augmentation de la subvention accordée par le ministère de la Culture (Drac Paca) au titre des actions d'éducation artistiques et culturelles (+ 1700 €).

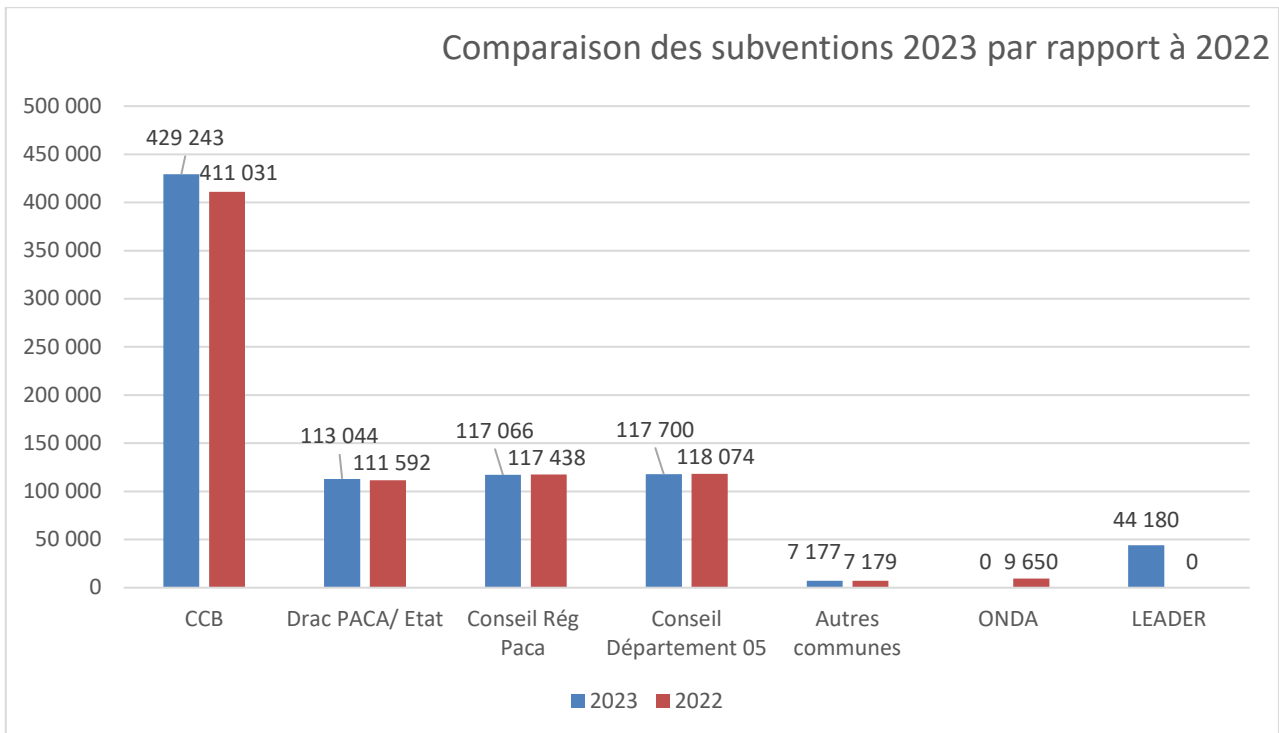
L'Office National de Diffusion Artistique (Onda) nous a accordé une subvention de 5 150 € pour un spectacle programmé en 2023 mais la somme a été enregistrée sur l'exercice 2022 (à la date de la demande). Les montants des aides à retenir sont : 4 500 € en 2022 + 5 150 € en 2023.

Une subvention européenne accordée au titre du programme LEADER, nous a été attribuée pour financer le projet OduS (Observatoire du spectateur), pour lequel le théâtre est chef de file.

## Répartition des subventions sur l'année 2023



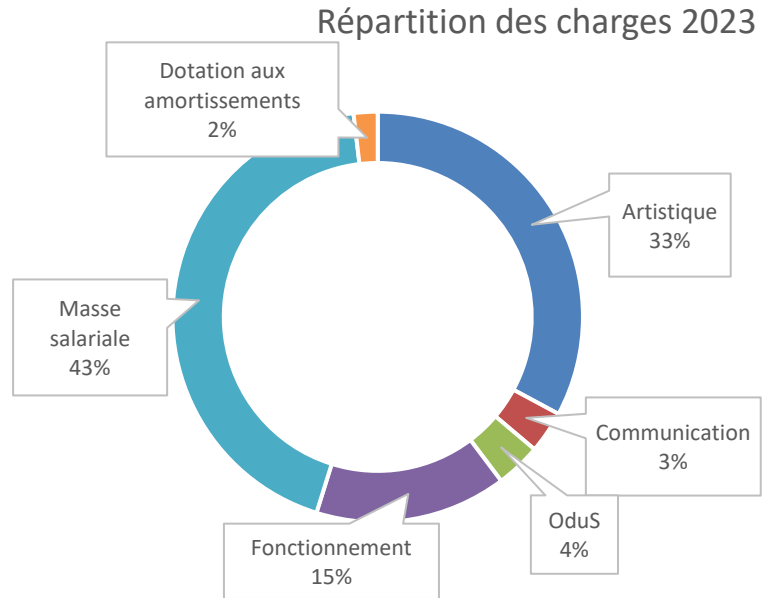
## Comparaison des subventions 2023 par rapport à 2022



### 3. Etude des charges 2023

Le montant total des charges s'élève à **1 082 026 euros**, soit une augmentation de 20 802 € (+ 1,96 %) par rapport à 2022.

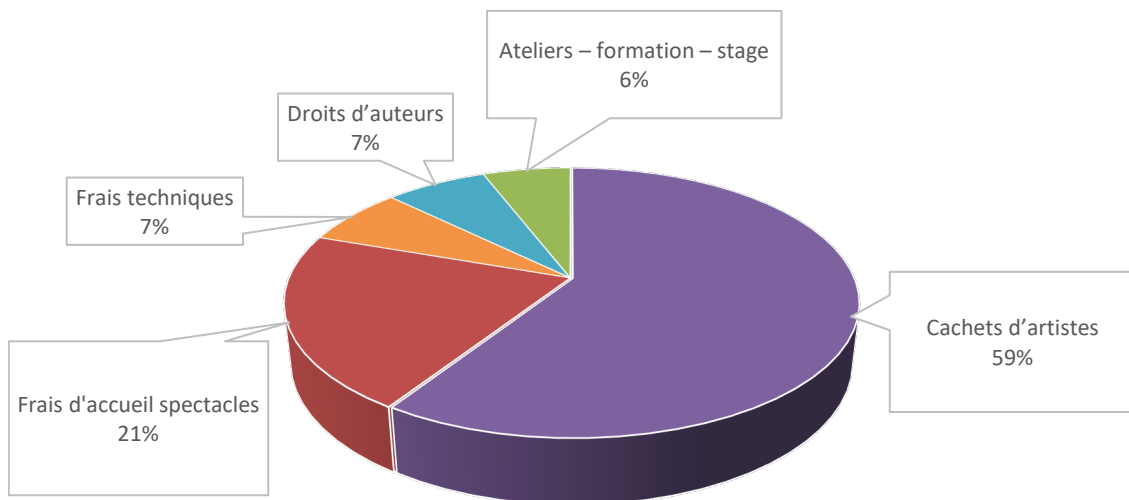
TOTAL CHARGES	
Artistique	354 743 €
Communication	32 839 €
OduS	38 480 €
Fonctionnement	165 730 €
Masse salariale et charges sociales	467 195 €
Marchandise bar - stock	2 653 €
Dotations aux amortissements	20 387 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 082 026 €</b>



Ci-après, nous détaillons les charges artistiques, de communication, de fonctionnement et la masse salariale.

#### a. Les charges artistiques

Répartition des charges artistiques en 2023



CHARGES ARTISTIQUES en euros	2023	2022	2021	écart 2022-2023	Variation en %
<b>ARTISTIQUE</b>					
Cachets d'artistes (cession, résidences, coproduction)	209 777 €	169 652 €	168 958 €	40 125 €	23,65%
Frais d'accueil spectacles (hébergement, repas, déplacements, loges)	74 899 €	69 620 €	47 649 €	5 279 €	7,58%
Frais techniques (location de matériel + transport décor)	24 621 €	16 768 €	1 200 €	7 853 €	46,83%
Droits d'auteurs	24 253 €	13 067 €	8 670 €	11 186 €	85,60%
Ateliers – formation – stage	21 193 €	14 080 €	16 150 €	7 113 €	48,38%
<b>TOTAL CHARGES ARTISTIQUES</b>	<b>354 743 €</b>	<b>283 187 €</b>	<b>242 627 €</b>	<b>71 556 €</b>	<b>25,16%</b>

En 2023, le nombre de représentations a sensiblement augmenté, passant de 72 en 2022 (dont 2 annulations) à 79 en 2023 (dont 2 annulations). Notamment grâce à la programmation de spectacles en série (le même spectacle joué 5 à 6 fois, séances scolaires et séances tout public confondues).

Le cout des cachets artistiques suit donc une augmentation de 23,65 %, correspondant au nombre de représentations, mais aussi au nombre d'artistes qui se trouve être assez élevé dans plusieurs compagnies.

Par ailleurs, le report du spectacle « Le petit chaperon rouge » a couté 10 000 €. En effet, l'actrice principale ayant été déclarée positive à la Covid-19 à son arrivée à Briançon (en octobre 2022), les frais de transport, d'accueil et les frais techniques étaient déjà engagés. Une grande partie de ces frais avaient été payés par la compagnie en 2022 et nous ont été facturés après le report du spectacle, avec en mai 2023, avec les nouveaux frais (transport équipe et transport décor, hébergement, repas).

Les frais engendrés par le report de ce spectacle sont entièrement financés par les fonds dédiés.

Le transport des décors, partie intégrante des frais techniques, est d'ailleurs en augmentation nette : il a doublé entre 2022 et 2023. Cela révèle la problématique du matériel technique du théâtre, trop ancien pour répondre aux besoins actuels des compagnies.

L'augmentation des droits d'auteurs suit logiquement l'augmentation des couts artistiques puisqu'ils sont liés au prix de cession des spectacles.

## b. Les charges de communication :

CHARGES COMMUNICATION	2023	2022	2021	écart 2022 et 2023	Variation en %
Publicités et créations graphiques	27 393 €	26 081 €	19 811 €	1 312 €	5,03%
Annonces et insertions	5 446 €	6 672 €	3 639 €	-1 226 €	-18,38%
Cadeaux et documentation		2 897 €	530 €	-2 897 €	5,01%
<b>Total charges communication</b>	<b>32 839 €</b>	<b>35 650 €</b>	<b>23 980 €</b>	<b>-2 811 €</b>	<b>0,65%</b>

Les charges de communication dites « institutionnelles » s'élèvent à 27 393 euros. Elles concernent la communication du Théâtre du Briançonnais : programme de saison, affichage, site internet, création des visuels. Elles restent stables par rapport à 2022.

En 2023, les « cadeaux et documentation » concernent principalement de la documentation professionnelle (technique, juridique, spécialisée métiers du spectacle vivant). Ces charges sont donc déplacées dans les frais de fonctionnement (fourniture administrative et documentation).

## c. La masse salariale

CHARGES masse salariale	2023	2022	2021	écart 2022-2023	Variation en %
Salaires bruts Permanents CDI	213 465 €	215 007 €	202 947 €	-1 542 €	-0,72%
Salaires bruts Ouvriers CDI	19 904 €	17 846 €	9 422 €	2 058 €	11,53%
Salaires brut CDD	21 297 €	4 697 €	2 284 €	16 600 €	353,42%
Salaires bruts techniciens intermittents	74 665 €	64 938 €	42 847 €	9 727 €	14,98%
<b>Sous-total (1)</b>	<b>329 331 €</b>	<b>302 488 €</b>	<b>257 500 €</b>	<b>26 843 €</b>	<b>8,87%</b>
Congés payés permanents (2)	100 €	980 €	4 720 €	-880 €	-89,80%
Indemnités spéciales (3)	16 716 €	18 065 €	0 €	-1 349 €	-7,47%
Charges sociales (4)	108 377 €	109 524 €	80 822 €	-1 147 €	-1,05%
<b>Total Masse Salariale (1)+(2)+(3)+(4)</b>	<b>454 524 €</b>	<b>431 057 €</b>	<b>343 042 €</b>	<b>23 467 €</b>	<b>5,44%</b>
Prime de fin d'année	12 671 €	11 845 €	13 094 €	826 €	6,97%
<b>TOTAL</b>	<b>467 195 €</b>	<b>442 902 €</b>	<b>356 136 €</b>		

Ce tableau présente la masse salariale totale : les CDI, les CDD, les CDII (hôtes.sse.s de salle) et les CDDU (intermittents du spectacle).

Les salaires bruts permanents regroupent les salaires des CDI et leurs défraiements. De même, les salaires des intermittents incluent les défraiements versés lors des déplacements, notamment pour les spectacles en Traversée.

Le salaire de la personne en CDD est présenté distinctement mais il sera inclus aux CDI à partir de septembre 2024, avec la pérennisation de ce poste.

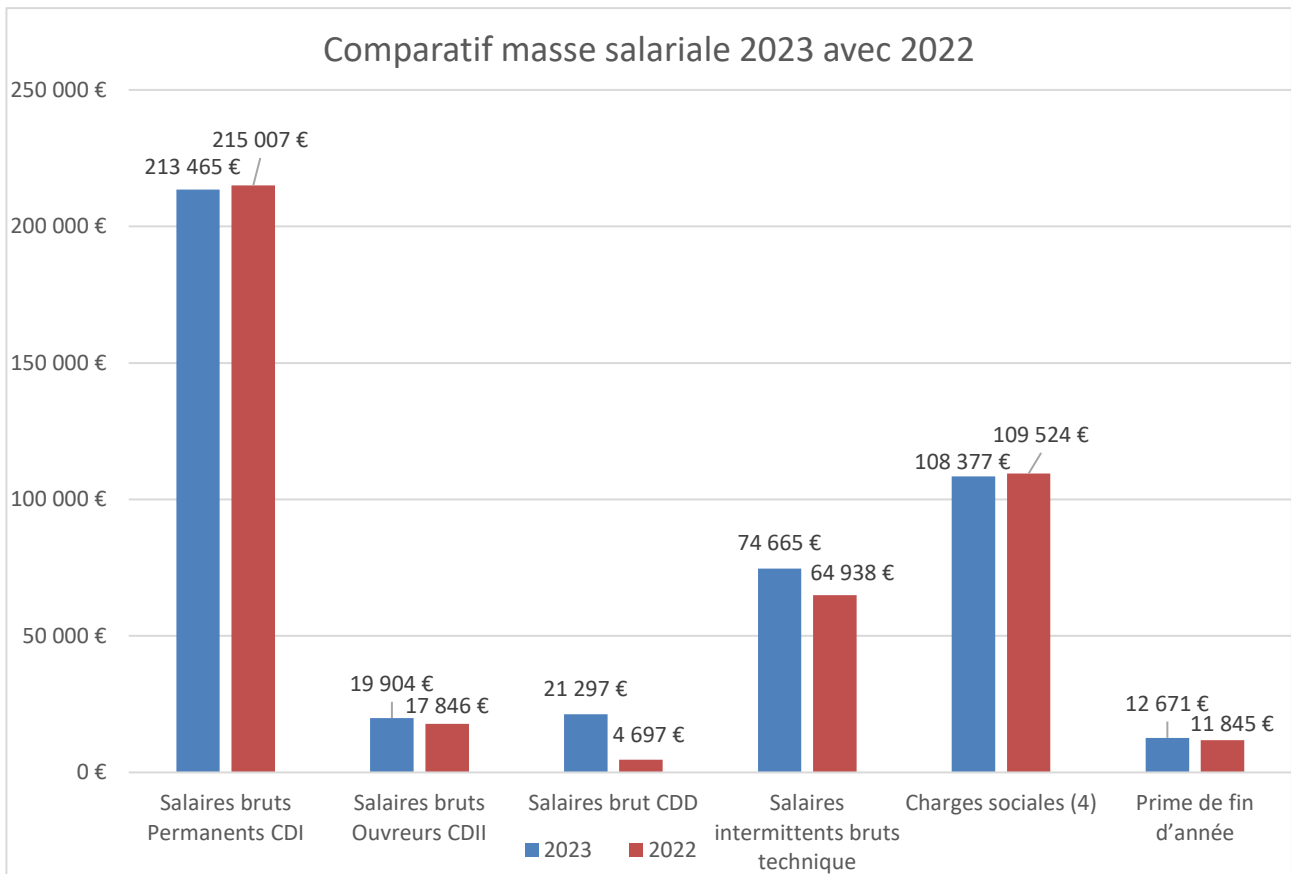
Les salaires de l'équipe d'employés permanents (CDI) restent stables et présentent même une légère baisse liée à la diminution des doublons de postes (salariées en arrêt de travail et remplacés), notamment sur le poste d'attachée à l'accueil et billetterie.

Un poste en CDD a été créé pour suivre le projet OduS, avec un coût de 21 297 €. Il sera pérennisé à partir de septembre 2024 pour renforcer le pôle de l'action culturelle sur le développement des publics.

Les salaires des ouvreuses (hôtes.sse.s de salle) et des techniciens ont quant à eux augmenté (+11,53% et +14,98%) suivant logiquement l'augmentation du nombre de représentations.

Une salariée a été licenciée sur l'avis de la GEST 05 pour inaptitude physique à la suite d'une maladie d'origine non professionnelle (et sans possibilité de reclassement). Le montant d'indemnité de rupture de contrat s'élève à 16 716 €.

Une prime de partage de la valeur (PPV) a été versée aux salariés en CDI, CDII et CDD, pour un total de 10 169 euros (+ 2 502 € de chèques cadeau à tous les salariés).

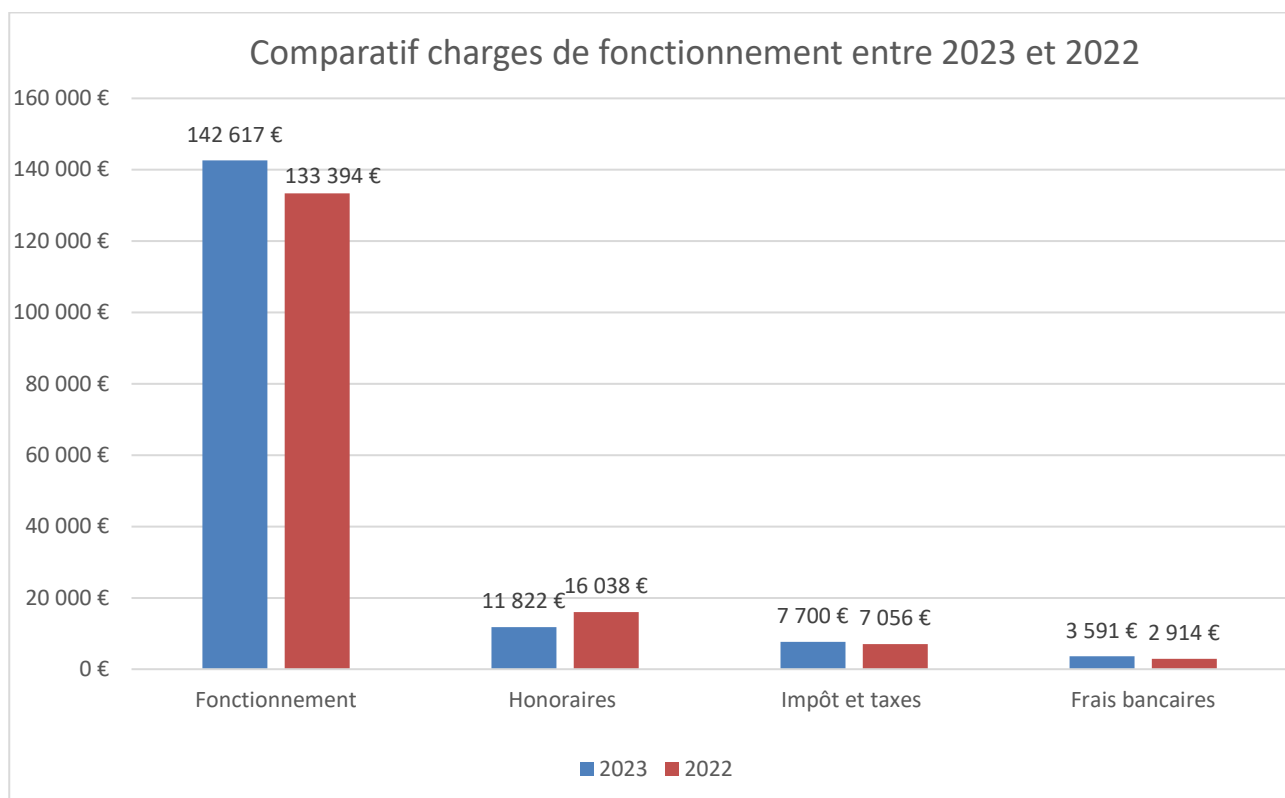


## d. Les charges de fonctionnement

Charges de fonctionnement	2023	2022	2021	écart 2022-2023	Variation en %
Fonctionnement (charges courantes et exceptionnelles)	142 617 €	133 394 €	125 368 €	9 223 €	6,91%
Honoraires (CAC/Expert-comptable, juridique, huissier)	11 822 €	16 038 €	15 798 €	-4 216 €	-26,29%
Impôt et taxes (AFDAS, apprentissage)	7 700 €	7 056 €	5 629 €	644 €	9,13%
Frais bancaires	3 591 €	2 914 €	2 744 €	677 €	23,23%
<b>Total fonctionnement</b>	<b>165 730 €</b>	<b>159 402 €</b>	<b>149 539 €</b>	<b>6 328 €</b>	<b>3,97%</b>

Les charges de fonctionnement restent maîtrisées, malgré l'augmentation des fluides et un nouveau contrat de location copieur + standard téléphonique.

Les frais d'honoraire ont baissé par rapport à 2023 : il n'y a pas eu de frais juridiques cette année, et nous sommes restés sans cabinet comptable de septembre à décembre 2023.



<b>Détail charges de fonctionnement 2023</b>	
Fluides (eau, electricité, chauffage)	38 792
Entretien bâtiment et sécurité	28 574
Fourniture administratives et documentation	5 840
Matériel informatique	542
Logiciels informatiques	5 941
Location et maintenance standard, copieur, TPE	9 193
Gestion des paies	8 330
Voitures: essence, assurance, réparation	5 872
Déplacements et missions	8 344
Formations	2 472
Réception théâtre	3 837
Assurances	8 480
Charges exceptionnelles	11 071
Frais postaux et téléphone	5 329
<b>TOTAL</b>	<b>142 617</b>

## Evolution du court des fluides depuis 2017

	EAU HT		ELECTRICITE HT		CHAUFFAGE HT		TOTAL HT	% variation N-1
<b>2023</b>	1 291,29	17,63%	5 791,02	14,26%	30 403,11	4,06%	<b>37 485,42</b>	<b>6,10%</b>
<b>2022</b>	1 063,59	5,88%	4 965,35	-11,37%	29 169,91	2,41%	<b>35 198,85</b>	0,57%
<b>2021</b>	1 001,00	3,88%	5 530,00	-2,39%	28 466,00	2,41%	<b>34 997,00</b>	1,72%
<b>2020</b>	962,20	20,20%	5 662,38	-20,59%	27 779,88	44,21%	<b>34 404,46</b>	48,97%
<b>2019</b>	767,86	-25,18%	6 828,51	-6,19%	15 498,85	-46,16%	<b>23 095,22</b>	-25,18%
<b>2018</b>	961,22	-7,25%	7 250,99	11,88%	22 653,64	7,33%	<b>30 865,85</b>	8,63%
<b>2017</b>	1 030,95	10,55%	6 389,40	-11,35%	20 992,15		<b>28 412,50</b>	